



NS REF : N° 15/D/C.MFOU/CAB/SIGAMP/24

VS REF :

Décision N°15/D/C.MFOU/SG/SIGAMP/24 du 04 DEC 2024

Portant attribution de la DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C.MFOU/SIGAMP/2024 DU 07 OCTOBRE 2024, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENT A L'USINE DE TRANSFORMATION DE PATATE DANS LA COMMUNE DE MFOU; DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA ; REGION DU CENTRE

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Mfou ;

Financement : FEICOM;

Exercice : 2024

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

Vu la Constitution,

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,

Vu La Loi N°2023/019 DU 19 Décembre 2023 portant la loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;

Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,

Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,

Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,

Vu La circulaire n°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relatives à l'application du code des marchés

Vu Le Dossier relatif à la consultation sus visée,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Lettres Commandes, objets de la consultation sus visée sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC F CFA	Délais
01	MEA CONCEPT SARL BP : 4035 Douala Tél : 679 526 365	14 053 016	01 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

Ampliations :

- FEICOM
- ARMP/CE
- PCIMP/MFOU
- DD/MINMAP/MAF
- DD/MINEPAT/MAF
- PATRIMOINE/MAF
- Affichage
- Chrono/Archives

